

ANNEE 2025

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°

2025044

Date de convocation : 12/09/2025

Date d'affichage : 22/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

Pour : 22 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 064-216401000-20250918-2025044-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 12 septembre 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, Mikel AMILIBIA, Bernard COMBES, Jean-Baptiste HALTY, Christian GARRIGUES.

Mmes Emmanuelle DALLET, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Guénaél LE CAM, Bénédicte LARCEBEAU, Marie GRABET dit BOUCHET, Maud BARRAL, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN.

Absent (e) s excusé (e)s : M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Mme Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRÉSAC), Mme Valérie RECARTE.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°4 : CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS AUPRES
DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE POUR LES VACANCES
D'AUTOMNE 2025 ET D'HIVER 2026**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint au maire délégué aux Ressources Humaines et aux finances

Vu l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, afin de renforcer les équipes du service enfance-jeunesse, pendant les vacances d'automne 2025 et d'hiver 2026, par le recrutement d'agents contractuels ;

Après avoir entendu les explications données es et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :

- **Adjointes d'animation contractuels** (besoin saisonnier), relevant de la catégorie hiérarchique C, comme suit :
 - 12 maximum pour les vacances d'automne 2025,
 - 12 maximum pour les vacances d'hiver 2026,

PRECISE que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut minimum correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint territorial d'animation ;

PRECISE que le recrutement des animateurs saisonniers au centre de loisirs pourra être concrétisé via la signature de C.E.E (Contrats d'Engagement Educatif), comme prévu par la délibération n°20230062 du 26 juin 2023 en cas de besoin, pour les animateurs de loisirs encadrant les séjours ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2025.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

